



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRIANCE · COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : **03 mai 2024**

Nombre de membres en exercice : **25**

Nombre de membres votants : **19**

Etaient présents (15): Yves LEGOUFFE, Joël FORESTIER, Jean-Gérard DIDIERRE, Françoise RIVET, David COUEGNAS, Dominique LAUBARY, Didier LAFARGE, Christian MONZAUGE, Jean-Claude SAUTOUR, Dominique DAUDE, Valérie SERRUT, Jean-Noël BOURGOIS, Gilles MATINAUD, Daniel CHANGION, Marie-Noëlle DEBLOIS

Absents et Pouvoirs (4) : Isabelle BOURLIATAUD à Christian MONZAUGE
Monique LAFARGE à Didier LAFARGE
Franck FOUR à Dominique LAUBARY
Micheline DE CUYPER à Françoise RIVET

Absents excusés (1) : Henri LAVAUD

Absents (5): Géraldine BLANQUET, Joe WAMPACH, Didier BROUSSE, Corinne JEANDILLOU, Philippe RAIGNE

Secrétaires de séance : Dominique DAUDE ET Valérie SERRUT

Délibération n° 2024-21 : Subvention RIS 2024

Le Président expose la demande de subvention de l'association Relais Info Services. Créé en 2002 à l'initiative des élus du Pays Monts et Barrages, le Relais Info Services porte depuis 2006 un chantier d'insertion dont l'activité support est l'entretien des espaces naturels (ex : entretien des chemins de randonnées, des abords de rivières...). Les chantiers d'insertion comprennent également des petits travaux notamment dans le bâtiment. (Ex : entretien de cimetière, de voirie ...).

Le Président rappelle qu'une convention a été signée en 2015 engageant la communauté de communes Briance Combadé pour 3 exercices. Depuis une convention annuelle est proposée à chaque exercice.

Le Président fait part de l'appel à cotisation du RIS pour 2024 qui se répartit comme suit : 1,15€ par habitant (contre 1,05€ en 2022) et une adhésion d'un montant de 310€/an, soit (1,15 € x 5 303) + 310€ = 6 408,45€.

Le président expose que depuis 2019, l'association s'est engagée dans l'expérimentation TZCLD en tant que porteuse du déploiement de la démarche Territoires zéro chômeur de longue durée. A ce jour, seul le territoire de Noblat a l'habilitation expérimentation TZCLD.

Aussi, le Président fait part de la sollicitation de l'association auprès de la communauté de communes Briance Combade, l'octroi d'une subvention supplémentaire pour l'animation du droit à l'emploi de 0,72 € / habitant, soit 3 818,16 € en sus.

Le Président propose donc au Conseil communautaire de reconduire l'adhésion et la cotisation au R.I.S. pour un montant de 6 408,45 €. A cela s'ajoute une subvention supplémentaire au R.I.S. pour un montant de 3 818,16 €. Ce qui fait une subvention au RIS d'un montant total de 10 226,61 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De verser** une subvention d'un montant total de 10 226,61€ au Relais Info Services au titre de l'exercice 2024.
- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 27/05/2024*



*Le Président
Yves LE GOUFFE*